

Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2026 à la salle des fêtes de Brussey à 20h

Délégués présents : CREUX Gérard (Avrigny-Virey), HENRIET Christophe (Bard-lès-Pesmes), GAILLARD Michel (Bay), SAUVIN Laurent (Beaumotte-lès-Pin), POULET Frédéric (Berthelange), SAUMONT Marc (Bonboillon), JACQUOT Didier (Bresilley), AUGER Philippe (Brussey), DECOSTERD Thierry (Burgille), RUPIL Camille (Burgille), BOISSON Gaëlle (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER André (Chancey), LANDEAU Emmanuel (Chaumerenne), BALLOT Guillaume (Chenevrey-et-Morogne), BIGOT Fabrice (Chevigney-sur-l'Ognon), SIMON Florian (Corcelles-Ferrières), MARESCHAL Louis (Corcondray), HUMBERT Patrick (Courchapon), VEFOND Mireille (Courcuire), DORDOR Romain (Cult), DARDELIN Martial (Emagny), ROUSSELET Matthieu (Emagny), ROSSI Philippe (Etrabonne), NECTOUX Pascal (Ferrières-les-Bois), DOBRO Christophe (Franey), MIGNEROT Vincent (Gézier-et-Fontenelay), PINASSAUD Gilles (Jallerange), MALESIEUX Thierry (Lantenne-Vertière), MAILLET-GUY Geneviève (Lantenne-Vertière), VIPREY Delphine (Lavernay), GRENOT Emmanuel (Le Moutierot), GUILLEMOT Pascale (Malans), THEVENOT Jérôme (Marnay), GEISSLER Floriane (Marnay), BESSOT-BALLOT Barbara (Marnay), ANTOINE Christel (Mercey-le-Grand), HENRY Danièle (Mercey-le-Grand), BEURAUD Yann (Montagney), CHAROY BEAU Nathalie (Motey-Besuche), BOURGEOIS Christophe (Pin), BRUCKERT Jean-Pierre (Recologne), DIETRICH Clément (Recologne), DUCRET Pascal (Sauvagney), LETONDAL Sylvie (Sornay), PAINGUET Philippe (Tromarey), CARRY Christine (Vregille).

Absents excusés :

LACHAUX Jeremy, FAIVRE-LACOUR Marie-Claire, PELOT Alain, DOUBEY Boris,
M. FASSET Jean-Louis pouvoir à M. LUSSIAUD Thierry,
M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. BOURGEOIS Christophe,
M. PETETIN Olivier remplacé par son suppléant M. DORDOR Romain,
Mme CUINET Catherine remplacée par son suppléant M. PAINGUET Philippe.

Absents :

CHATAIN Pierre-Marie.

52 votants

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

Le Président remercie la commune de Brussey pour son accueil et pour le prêt de la salle des fêtes. Il donne ensuite la parole à Philippe GIRAUD, directeur du Syndicat de la Vallée de l'Ognon (SVO) pour présenter le syndicat, ses missions et les projets en cours.

Issu de la fusion des deux Syndicats de la Vallée de l'Ognon : le SIBHVO (Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon) et le SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon), le SVO a vu le jour au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé qui compte 15 EPCI membres, ce qui représente 307 communes réparties entre les départements du Doubs, de Haute-Saône, du Jura et de Côte d'Or. Son périmètre s'étend sur 2300 km². Son siège se situe à Boulot. Il compte également une antenne à Lure.

Il est essentiellement financé par :

- la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) prélevée par les EPCI membres,

- des subventions publiques, via l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), la Région Bourgogne Franche-Comté, les Départements (aides variables selon leurs guides des aides respectifs) et l'Union Européenne (programme FEDER),
- du mécénat privé (Fond MAIF pour le vivant, Fond Nature 2025, Electrolyse de l'Abbaye d'Acey..).

Le syndicat exerce les missions suivantes :

- exercice de la compétence GEMAPI, via un contrat de rivière (future appellation « contrat Eau et Climat »),
- restauration du bon fonctionnement des milieux et réduction du risque inondation,
- entretien des ouvrages hydrauliques,
- gestion des espaces naturels sensibles (politique des départements du Doubs et du Jura),
- maintien des bonnes pratiques agricoles via un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC),
- préservation de la quantité d'eau via un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau),
- gestion des risques toxiques dans l'eau (étude micropolluants),
- conseils aux propriétaires et collectivités,
- communication et sensibilisation (programme d'éducation à l'environnement pour le jeune public avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Brussey et la Maison de la Nature des Vosges Saônoises (MNVS) + participation des citoyens : conférences, participations aux événements)
- suivis de la qualité de l'eau (réalisés en interne par les techniciens du SVO),

Le directeur du SVO présente enfin quelques réalisations sur la CCVM, telles que :

- le barrage de Chenevrey-et-Morogne (travaux et maîtrise d'œuvre : 900 000 euros environ),
- la restauration des ruisseaux de Bard-lès-Pesmes et de Breslilly (travaux et maîtrise d'œuvre : 190 000 euros),
- la rampe de mise à l'eau de Chambornay-lès-Pin (17 740 euros HT),
- la restauration de la Lanterne (en cours).

Il précise également aux élus que le guide d'entretien des cours d'eau est en ligne sur le site du SVO.

Après échanges avec la salle, le président de la CCVM remercie le SVO pour son intervention et ouvre la séance du conseil communautaire en nommant les membres excusés et les pouvoirs donnés.

Approbation du PV du précédent conseil communautaire

Le Président demande aux délégués s'ils approuvent le procès-verbal du conseil communautaire en date du 7 septembre 2026.

Approuvé à l'unanimité.

1. Attribution des aides « P'tit Pass Culturel » 2026-2027

La vice-présidente en charge de la solidarité, de la santé et du lien social rappelle que, par une délibération du 30 mai 2022, la CCVM a mis en place une aide financière destinée à encourager la pratique d'activités artistiques et culturelles chez les enfants du territoire : « le P'tit Pass Culturel ». Pouvant aller jusqu'à 50 € (délibération 2024/62 en date du 8 juillet 2024), cette aide accessible dès 5 ans et jusqu'à 15 ans permet de rembourser une partie des frais d'inscription de l'activité pratiquée.

Sont éligibles les enseignements artistiques suivants : théâtre, hip-hop, modélisme, chant, pratique d'un instrument de musique, éveil musical, dessin, peinture, nature, expression corporelle, mosaïque, couture, poterie, cirque, danse, broderie, chorale, création d'objets décoratifs, orchestre d'harmonie, zumba. L'activité peut être pratiquée au sein du Val Marnaysien ou en dehors.

Pour mémoire sur la saison 2025-2026 du P'tit Pass Culturel, 178 aides ont été attribuées pour un montant de 8 630 €. Au 2 octobre 2026, 49 dossiers ont été reçus en provenance de 19 communes de la CCVM. Parmi ces dossiers, 42 dossiers sont recevables pour un total de 2 100 €. 3 dossiers sont non recevables en raison d'une pratique d'activité non éligible et 4 dossiers incomplets sont en attente.

COMMUNE	Nombre de dossiers déposés
Avrigny-Virey	4
Bay	2
Berthelange	2
Burgille	3
Brussey	1
Chenevrey-et-Morogne	1
Corcelles-Ferrières	2
Courchapon	1
Cult	6
Jallerange	1
Lantenne-Vertière	2
Lavernay	1
Marnay	3
Mercey-le-Grand	3
Montagney	2
Recologne	4
Sauvagney	2
Villers-Buzon	1
Vregille	1
TOTAL	42

Le président rappelle que la communication est faite via le site Internet de la CC et les réseaux sociaux. Il encourage les maires à relayer l'info auprès des administrés car c'est une condition essentielle à la réussite du dispositif mis en place.

Une élue demande si la campagne pour déposer les dossiers est terminée. Il lui est répondu que le dépôt des dossiers est possible jusqu'au 31 décembre 2026.

Un autre élu s'interroge sur les demandes concernant les enfants accueillis en famille d'accueil. Qui doit s'en occuper ?

Information post conseil après vérification dans le règlement d'intervention du P'tit Pass Culturel (articles 2, 4 et 7) : le domicile de la famille d'accueil ne remplace pas automatiquement celui du parent exigé par le règlement. L'accueil de l'enfant par une famille d'accueil ne transfère pas à lui seul l'autorité parentale à ce dernier.

La vice-présidente propose au conseil communautaire :

- D'attribuer les aides sollicitées aux dossiers remplissant les conditions définies dans le cadre du règlement d'intervention,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Voté à la majorité (51 pour et 1 contre)

2. Définition des durées d'amortissement de biens

Le vice-président en charge des finances explique qu'afin de régulariser les amortissements saisis en comptabilité pour une prise en charge par le SGC, il est proposé fixer la durée d'amortissement des biens suivants comme suit :

- ventilateurs de plafond : 5 ans
- scène professionnelle : 5 ans
- radiateurs : 5 ans
- travaux d'aménagement de cellule locative de l'hôtel d'entreprises CCVM : 15 ans
- préau de l'EAJE : 15 ans
- meubles de cuisine : 3 ans
- aménagement du parking de l'hôtel d'entreprises CCVM rue des vigneron à Marnay : 10 ans
- marquages au sol et jeux extérieurs des écoles : 3 ans
- abri de l'école à Montagney : 10 ans
- four de poterie : 5 ans
- Panneaux de sentiers d'interprétation : 5 ans
- films anti-chaleur : 5 ans.

Ce point n'appelle pas de question ou de remarque du conseil communautaire.

Le vice-président propose au conseil communautaire d'adopter les durées d'amortissement proposées ci-dessus et d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Voté à l'unanimité.

3. Décision modificative n°2 au budget principal 2026 pour augmentation des charges de personnel

Le vice-président en charge des finances propose, afin de régulariser les charges de personnel, d'acter une décision modificative, présentant les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-211 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-212 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-213 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-281 : Personnel non titulaire - Rémunérations	30 000.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-331 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-4221 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-4228 : Personnel non titulaire - Rémunérations	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138-213 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138-281 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	13 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138-331 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-211 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-212 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-213 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-281 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-331 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-4214 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-211 : Cotisations à l'assurance chômage	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-212 : Cotisations à l'assurance chômage	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-213 : Cotisations à l'assurance chômage	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-281 : Cotisations à l'assurance chômage	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-331 : Cotisations à l'assurance chômage	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	51 000.00 €	131 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	51 000.00 €	131 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		80 000.00 €		0.00 €

Ce point n'appelle pas de question ou de remarque du conseil communautaire.

Voté à la majorité (50 pour et 2 abstentions)

4. Décision modificative n°1 au budget annexe Ordures Ménagères 2026 pour augmentation des charges de personnel

Le vice-président en charge des finances propose, afin de régulariser les charges de personnel, d'acter une décision modificative, présentant les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Sous-traitance générale	4 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Primes et gratifications	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6531 : Indemnités	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 500.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 600.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Ce point n'appelle pas de question ou de remarque du conseil communautaire.

Voté à l'unanimité.

5. Créances éteintes au budget annexe Ordures Ménagères 2026

Le vice-président en charge des finances explique que, suite à une décision de la commission de surendettement pour un particulier et une clôture pour insuffisance d'actifs pour une entreprise, les créances de la CCVM ne peuvent pas être recouvrées dans le cadre du budget annexe Ordures Ménagères. Elles doivent donc être éteintes.

Créances éteintes 2026 : compte 6542	
	Montants en euros
	Budget ordures ménagères 80200
6542-4	454.21
6542-5	753.63
Total	1207.84

Il précise que toutes les relances et actions possibles ont été effectuées par la CCVM.

Le président souligne que les créances à éteindre constituent une problématique majeure pour l'ensemble des EPCI avec lesquels il a pu échanger, notamment du fait des dysfonctionnements constatés au sein des Services de Gestion Comptable (SGC) en matière de recouvrement des factures. Le vice-président en charge de l'environnement, des déchets et du développement durable complète ces propos en indiquant qu'il a demandé au service OM de la CCVM de mettre en place un protocole de gestion des impayés similaires à celui qui est déjà appliqué au sein du service périscolaire-extrascolaire et petite enfance.

Un élu évoque la possibilité de solliciter les équipes municipales afin qu'elles relaient le message auprès des administrés concernés. Cette démarche s'avère généralement efficace. Il questionne sur la communication des différents moyens de paiement proposés pour le paiement des factures.

Le président indique par ailleurs qu'il envisage la réalisation d'un bulletin communautaire destiné à l'ensemble des habitants du territoire. Ce support permettrait notamment de rappeler les compétences de la CCVM ainsi que les différents moyens de paiement mis à la disposition des usagers pour le règlement de leurs factures.

Suite à ces échanges, le vice-président en charge des finances propose au conseil communautaire d'approuver le tableau des créances éteintes 2026 dans le cadre du budget annexe Ordures Ménagères.

Voté à la majorité (49 pour, 2 contre et 1 abstention)

6. Informations et questions diverses

Le président rappelle les dates des prochaines réunions :

- Vendredi 16 octobre : 80 ans du SIEVO, à Courchapon
- Lundi 19 octobre à 18h à la CCVM : présentation de Haute-Saône Numérique et du rôle de la conseillère numérique dédiée au territoire
- Lundi 9 novembre à 18h dans les locaux du SIEVO à Courchapon : Conférence des Maires
Présentation du SIEVO, avec la présence de l'ASCOMADE (ASSociation des COLlectivités pour la MAîtrise des Déchets et de l'Environnement) qui évoquera la problématique des eaux de pluie sur les réseaux unitaires.
- Réunions de bassins spécifiques au Projet de Territoire de la CCVM :
Ouvertes aux maires, aux conseillers municipaux intéressés et aux conseillers communautaires

Date	Horaire	Lieu	Communes concernées
26 octobre	18h	Emagny ancienne école (près de la mairie)	Pin, Emagny, Recologne, Beaumotte-lès-Pin, Chambornay-lès-Pin, Vregille, Gezier-et-Fontenelay, Moncley, Sauvagny, Courcuire, Chevigney-sur-l'Ognon, Placey et Franey
27 octobre	18h	Montagney salle des fêtes (rue de la Gare)	Montagney, Bard-lès-Pesmes Motey-Besuche, Chancey, Malans, Bresilley, Chaumerenne, Tromarey, Avrigney-Virey, Bonboillon et Cugney
2 novembre	18h	Marnay Salle d'honneur de la mairie	Marnay, Cult, Hugier, Bay, Sornay, Chenevrey-et-Morogne, Ruffey-le Château, Burgille et Brussey
3 novembre	18h	Lantenne-Vertière Salle Garneret	Lantenne-Vertière, Mercey-le Grand, Villers-Buzon, Ferrières-les-Bois, Le Mouterot, Courchapon, Berthelange, Etrabonne, Corcondray, Jallerange, Lavernay et Corcelles-Ferrières

- Lundi 30 novembre à 18h30 (lieu à confirmer) : Conférence des Maires élargie au conseil communautaire – synthèse des réunions de bassin pour le Projet de Territoire

- Lundi 7 décembre à 20h (lieu à confirmer) : conseil communautaire
- Journée du vendredi 15 janvier 2027 (lieu à confirmer) : ateliers thématiques dans le cadre de la construction du projet de territoire (avec repas proposé). Une convocation précisant les horaires et l'objet de cette journée sera adressée aux conseillers communautaires. Une attestation de participation pourra leur être délivrée afin de justifier auprès de leur employeur le temps consacré à cette journée de travail.

Fin de la séance à 21h50

Liste des délibérations prises en séance du conseil communautaire du 12 octobre 2026 réuni à Brussey

Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026-87	Attribution des aides « P'tit Pass Culturel » 2026-2027	Approuvée
2026-88	Définition des durées d'amortissement de biens	Approuvée
2026-89	Décision modificative n°2 au budget principal 2026	Approuvée
2026-90	Décision modificative n°1 au budget annexe Ordures Ménagères 2026	Approuvée
2026-91	Créances éteintes au budget annexe Ordures Ménagères 2026	Approuvée